



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: Rue Cent Louis 1 5620 Florennes Belgique

📄 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:
04/10/2024

📅 Prochaine visite avant le:
04/10/2025

👤 Agent-visiteur:
Robin Nève

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	PEB SMART SRL
Adresse	F [REDACTED]
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	[REDACTED]
Adresse	[REDACTED]
Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	Rue Cent Louis 1 5620 Florennes Belgique
Code EAN	
Numéro de compteur	36 908 104
GRD	Ores
Type de locaux	Maison Unifamiliale

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Luchthavenlaan 25A/6 1800 Vilvoorde

Tel: +32 2 226 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



Base(s) Règlementaires



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Après le 01/10/1981 et avant le 01/06/2020
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Ores
Numéro de compteur	36 908 104
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	VOB 3X10
Tension de service	3 x 230 V
Protection générale	20 A 3P
Nombre de tableaux	2
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Autre
Résistance de terre (Ω)	0
Description de l'installation	TD1 Diff 4P 300mA 40A 3 disj 16A 2P 1 disj 25A 2P 1 disj ? 3P 1 disj 10A 2P 1 disj ? 2P TD2 2 disj 2P 10A



Contrôles et essai

Testeur d'installation: TI-031/6248052

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	NOK
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	NOK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre (Ω)	0
Isolement ($M\Omega$)	4
Matériel fixe	
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	NOK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----



Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
B. Prise de terre		
	Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
	Le dispositif de coupure (barrette de sectionnement) doit être placé dans un endroit aisément accessible.	L1: 5.1.5.; 4.2.3.3.; 5.4.2.1.; L3: 5.1.5.
C. Liaisons équipotentielles		
	Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions.	L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.; L3: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.
	Réaliser la (les) liaison(s) équipotentielle(s) supplémentaire(s) dans la salle de bains / douche(s).	L1: 7.1.4.4.
D. Différentiel		
	Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour la (les) salle(s) de bain.	L1: 4.2.4.3.
	Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés.	L1: 4.2.4.3.
E. Schémas		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
F. Tableau électrique		
	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
	Placer le tableau à environ 1.50 m au-dessus du sol.	L1: 5.3.5.1.; L3 5.3.5.1.
	L'accessibilité du tableau est à améliorer.	L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.
	(Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.
	Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4
	Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.



Catégorie	Libellé	Paragraphe
	Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.
	Equiper les bases de coupe-circuit à fusibles ou disjoncteurs d'éléments de calibrage.	L1: 5.3.5.5.; L3: 5.3.5.5.
G. Conducteur de protection		
	Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
H. Code couleurs et canalisations		
	Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées.	L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.
	Déplacer les canalisations électriques (en montage apparent) à une distance suffisante de toute autre canalisation non électrique.	L1: 5.2.8.; L3: 5.2.9.2.
I. Appareillage		
	Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	
	Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons de luminaires.	L1: 5.2.6.1.; L3: 5.2.6.1.
	Prévoir des prises de courant conformes à la NBN C61-112 avec contact de terre et sécurité enfants.	L1: 1.4.2.3.; 4.2.2.3.; 5.3.5.2.; L3: 1.4.2.3.; 4.2.2.2.
J. Protection incendie		
	Fixer les appareils sans fond sur plaques de montage ou rosaces appropriées (interrupteurs, prises, appareils d'éclairage, ...)	L1: 4.3.3.5.; 5.3.4.2.; 5.3.5.2.; L3: 4.3.3.5
	Le tableau de répartition et de manœuvre ne peut pas être ouvert à cause des fusibles et/ou disjoncteurs à broche qui ne peuvent être retirés qu'avec difficulté ou pas du tout. Le câblage interne ne peut pas être vérifié. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.1.	
F. Tableau électrique		
	Marquage du pouvoir de coupure sur les disjoncteurs absent.	

Le VGVB doit être utilisé en pose apparente. Non autorisé dans les lieux humides.

Changement de section/nature/type de canalisations dans l'installation.

Disjoncteur présent sans aucun marquage. Le VGVB doit être utilisé en pose apparente. Non autorisé dans les lieux humides.

Changement de section/nature/type de canalisations dans l'installation.

Disjoncteur présent sans aucun marquage.

Remarques

Libellé	Référence
---------	-----------



Libellé	Référence
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15



Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes

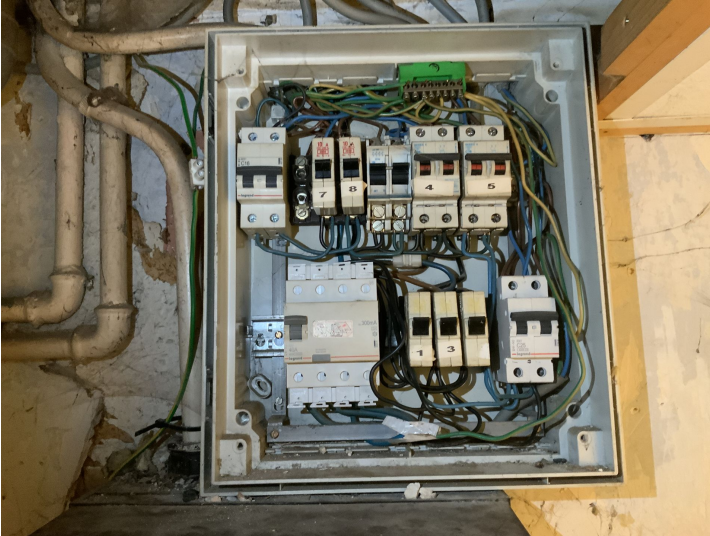





Tableau 1

Tableau 2

Libellé	Photo
Interrupteur sans fond	
Fixation de canalisations sur conduite d'eau.	

Libellé	Photo
VGVB encastré, prise sans terre	
Terre + protection enfant manquante	